

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

20 octobre 2023

Délibération n°CA-2023-3

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 34 votants, dont 11 membres représentés

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

➤ Vu la note annexe

Approbation du débat d'orientation budgétaire 2024

Pour	34
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve le débat d'orientation budgétaire 2024

Fait à Rouen, le 20 octobre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Mont Saint-Aignan, le 12/10/2023

Présidence
Affaire suivie par :
Franck LE DERF
Vice-Président en charge des ressources et
patrimoine immobilier

Directrice Générale des Services
Adjointe en charge des ressources
internes et du pilotage
Affaire suivie par :
Sylvie MONSINJON

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024 (DOB)

1) Le contexte général dans lequel s'inscrit le débat d'orientation budgétaire

L'élaboration du prochain budget initial (BI) doit être précédée d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui, comme chaque année, s'inscrit dans un contexte local, national et international ayant des impacts sur le fonctionnement global de notre université.

Le DOB a vocation à transcrire la stratégie de notre université en termes budgétaires tout en donnant une visibilité de sa soutenabilité financière.

À l'instar des trois derniers exercices budgétaires, la préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte national et international marqué par une grande instabilité. Au niveau international, les conséquences de la guerre en Ukraine continuent à impacter les projets patrimoniaux de notre établissement avec une augmentation très importante des coûts de construction/rénovation qui nécessite pour l'université d'abonder financièrement ces projets (rénovation de l'espace Jean Marc Duclos, rénovation du Gymnase STAPS, Bâtiment Dulong, ...). S'ajoute un contexte d'inflation élevée avec une hausse prévisionnelle des dépenses de fonctionnement, et notamment celles des fluides. De plus, comme en 2022, la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2023 ainsi que les autres mesures dites « Guerini »¹, ne seront compensées qu'à 50% pour l'exercice 2024.

Au niveau national, la croissance a été de 0,2% au premier trimestre 2023. Selon les prévisions de l'INSEE, la croissance nationale resterait modeste de l'ordre de 0,6% cette année (moyenne annuelle).

Le contexte de tension des finances publiques et le développement de nombreux plans gouvernementaux laissent supposer une possible contraction en 2024, des Subventions pour Charge de Service Public (SCSP) attribuées aux opérateurs de l'État dont font parties les universités. Par ailleurs, alors que l'université est dans la phase des conférences ressources avec les composantes et les services afin de préparer le budget 2024, la notification définitive de la SCSP 2023 ne sera connue, comme à l'habitude, que fin décembre.

Concernant l'université, les principales actions en 2024 concerneront la poursuite du déploiement du contrat pluriannuel 2022-2027 axé sur sa stratégie de transitions sociales et écologiques (TSE), ainsi que les principaux projets structurants, notamment le projet **Transition**, l'université européenne **Ingenium**, le

¹ Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Centre d'études et de recherche olympique **CEROUEN**, ou encore les projets de formations dans le cadre du dispositif « France 2030 - Compétences et métiers d'avenir (CMA) ».

2) Le projet de loi de finances 2024 (PFL2024)

Dans le PLF24, le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) s'élève à 26,6 milliards d'euros (hors financements issus du Programme d'investissements d'avenir et de France 2030), soit une hausse de 3,2 % (soit +818 M€) par rapport à 2023. Toutefois, les crédits supplémentaires ne pourront compenser ni la totalité des mesures « Guerini » de revalorisation des rémunérations des agents publics, ni l'augmentation des prix de l'énergie.

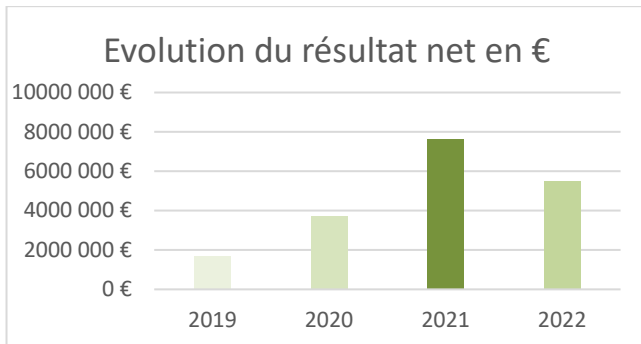
Le budget 2024 du MESR affiche quatre priorités :

- « aider plus et aider mieux les étudiants » ce qui passe par l'octroi de 550 M€ supplémentaires, notamment pour la première phase de la réforme des bourses ;
- « soutenir la recherche et les chercheurs » dans le cadre de l'application de la Loi de programmation de la recherche (LPR) 2021-2030 ;
- « accompagner les transformations des établissements d'enseignement supérieur du MESR et poursuivre l'adaptation de leur offre de formation » avec 100 M€ supplémentaires pour les Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) ;
- « accompagner les établissements et soutenir leurs projets face à la hausse des charges » (215 M€).

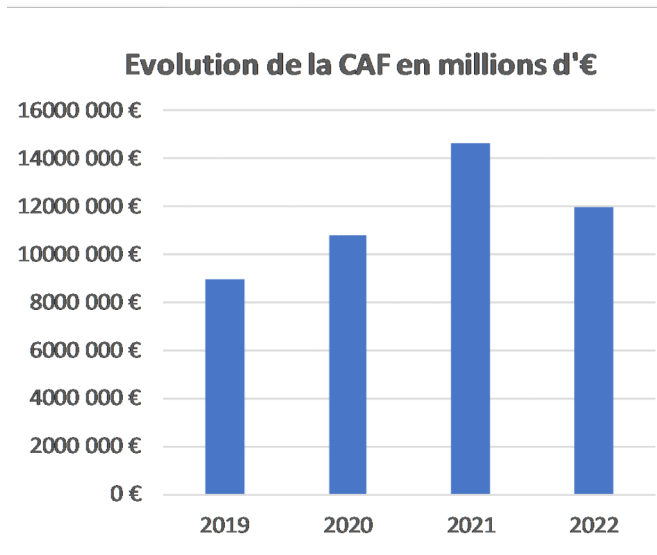
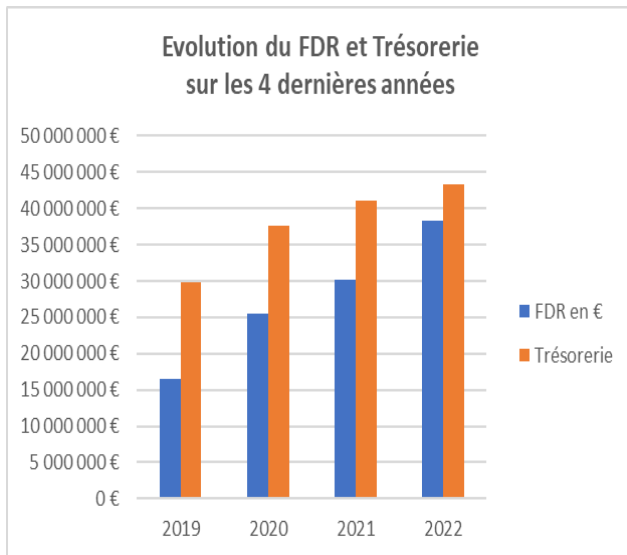
3) Une santé financière maîtrisée mais à surveiller

Les résultats comptables au 31/12/2022 confirment la bonne santé financière de l'Université de Rouen Normandie (URN), comme en atteste l'évolution des principaux indicateurs de pilotage depuis 2019.

Chiffres et ratios	2019	2020	2021	2022
Résultat (M€)	1,7	3,79	7,6	5,5
Capacité d'Auto-Financement (CAF) (M€)	8,5	10,8	14,6	11,9
Part d'autofinancement dans l'investissement : CAF / dépenses d'investissement	38%	74%	74%	60%
Fonds de Roulement (M€)	16,5	25,5	30,2	38,2
Fonds de Roulement (en jours de charges décaissables)	28j	45j	51j	62j



- Le résultat net comptable 2022 s'établit à 5.5M€, la CAF à 11.9M€
- Le FDR et la trésorerie s'établissent respectivement à 38.2M€ et 43.3M€



Sur la base du budget rectificatif 2023 (projection charges et produits) réalisé à date, il apparaît que le résultat net comptable prévisionnel 2023 s'améliore par rapport à la prévision du budget initial, mais demeure toutefois négatif avec une estimation de l'ordre de **-4M€**. Par ailleurs, la CAF s'améliore également mais reste à un niveau faible (de l'ordre du million d'euros). Comme mentionné supra, compte tenu d'une notification définitive de la SCSP 2023 fin décembre et d'une projection de dépenses encore en consolidation, la prévision pour la fin de l'exercice comptable reste très difficile à réaliser.

4) Actions et priorités pour 2024

Compte tenu du poids de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement, cet élément constitue chaque année un point d'attention majeur.

L'année 2023 correspondait à la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation en année pleine. Une attention particulière sera accordée à la clôture budgétaire 2023 pour dresser un premier bilan sur la soutenabilité avec les bilans des effectifs, du volume d'heures réalisées, des ressources liées au nombre de nouvelles formations, pour éventuellement procéder à des ajustements.

Les orientations et arbitrages budgétaires pour 2024 doivent tendre, comme pour les autres années, vers une sécurisation financière qui nécessite une étude systématique de la soutenabilité des décisions, notamment en matière d'emplois. Toutefois, les prévisions budgétaires restent difficiles à stabiliser au regard du contexte rappelé en préambule, d'une part avec un budget rectificatif 2023 estimant un atterrissage en déficit, d'autre part, avec les mesures impactant la masse salariale qui ne sont pas compensées par des recettes dans la SCSP de 2023 et partiellement en 2024.

Pour le projet de BI 2024, les orientations budgétaires visent, entre autres, à assurer la mise en œuvre des axes stratégiques de développement du contrat pluriannuel 2022-2027 :

- Axe 1 : Faire de l'université un établissement démonstrateur et d'excellence en matière de transitions socio-écologiques pour un développement durable
- Axe 2 : Accroître l'attractivité et le rayonnement de l'université en s'appuyant sur une offre de formation et de recherche intégrant les transitions socio-écologiques
- Axe 3 : Structurer le pilotage pour répondre aux défis et enjeux des transitions socio-écologiques

Politique de Transition Sociale et Écologique :

L'inscription dans une politique de Transition Sociale et Écologique constitue, depuis ces dernières années, la priorité de l'URN. Le projet **Transition** porté par notre établissement et lauréat dans le cadre de « France 2030 – ExcellencES », est une reconnaissance de cet engagement. Il conviendra de poursuivre les travaux de rénovation énergétique, améliorer le confort thermique et réduire l'empreinte carbone de l'établissement. Elle s'est d'ores et déjà traduite par des investissements importants, effectués (raccordement au chauffage urbain, rénovations bâtementaires, ...), ou en cours de réalisation. Notre établissement s'est également engagé à maîtriser l'impact carbone de nos mobilités générées par les activités de recherche ou de formation. Si la crise sanitaire avait abouti à une diminution drastique des déplacements, il convient de veiller à ce que la reprise des activités, depuis plus d'une année, se traduise par une approche plus sobre des mobilités (déplacements étudiants et professionnels). D'ores et déjà, des actions opérationnelles dans ce sens seront déployées sur 2024 (mobilités bas carbone, installation de dispositifs de comptage d'énergie avec télérelève automatisée, ...). Enfin dans la continuité de l'appel à projet interne pour la stratégie de TSE mis en place en 2023 avec une mise en réserve de 10% de l'enveloppe de fonctionnement attribuée aux composantes et unités de recherche, un nouveau dispositif TSE sera mis en place en 2024 avec une enveloppe identifiée dès la construction du BI.

Politique d'emploi en soutien à la stratégie d'établissement :

L'Université confirme sa volonté de soutenir l'emploi comme en atteste la campagne d'emplois 2023 et celle votée pour 2024 au conseil d'administration du 07 juillet 2023 (proposition de publication de 123 postes titulaires). Par ailleurs, le dialogue de performance avec le MESR a permis de confirmer la trajectoire financière positive de l'université et de bénéficier de 1.145M€ au titre du dialogue de performance. Enfin, les orientations budgétaires 2024 intègrent la politique RH menée et engagée pour répondre au décrochage des rémunérations et aux difficultés de recrutement des personnels BIATSS.

Synthèse :

Plus globalement et en synthèse, l'URN souhaite réaffirmer sa volonté :

- De conforter son identité en matière de TSE avec une poursuite du soutien financier en faveur des actions engagées et programmées en matière de gouvernance, formation, recherche, international...
- D'accompagner les projets structurants d'établissement (Transition, Ingenium, CMA, CEROUEN, ...)
- De poursuivre la mobilisation des moyens favorisant la réussite des étudiants,

notamment au travers du dispositif pluriannuel ARE

- De maintenir les projets de programmations immobilière au regard d'une part de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, et d'autre part de notre engagement dans la réduction de notre impact sur l'environnement et la maîtrise de nos consommations en matière énergétique
- De continuer l'amélioration de l'attractivité de l'établissement : aménagement des campus, conditions de vie et d'études des étudiants (financements CVEC) et conditions de travail des personnels
- De poursuivre l'optimisation et l'utilisation pertinente de l'ensemble des moyens dans le cadre de la structuration des campus et la mise en place progressive de pôles de gestion
- De renforcer les moyens destinés à la sûreté et la sécurité afin de garantir à chacun, étudiants et personnels, la protection légitimement attendue dans le cadre professionnel

Ainsi, et dans un contexte marqué par des incertitudes multiples, le DOB 2024 vise à assurer la mise en œuvre des objectifs du contrat d'établissement 2022-2027.

5) Le calendrier et le déroulé budgétaire mis en place

L'établissement ne dispose généralement, à cette période, que d'un niveau d'information très partiel sur les principales recettes liées à l'année budgétaire à venir, au premier chef desquelles figure la SCSP, qui couvre généralement près des trois-quarts de ses dépenses. De même, concernant les activités et les dépenses idoines, les effectifs étudiants, le nombre de groupes, le remplissage des formations, sont autant de sources d'incertitudes. À défaut d'éléments probants sur les activités dites récurrentes, le principe général consiste à une inscription prudente, basée sur l'exécution 2023 et sur le compte financier 2022.

L'élaboration du projet de BI 2024 s'établit selon le calendrier suivant :

- 14 avril 2023 : cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2023-2024 (vote CA).
- 07 juillet et 20 octobre 2023 : campagne d'emplois titulaires 2023 (vote CA).
- octobre 2023 : conférences ressources.
- 20 octobre 2023 : débat d'orientation budgétaire.
- 14 décembre 2023 : examen et avis de la commission du budget et de la commission des ressources du projet de BI 2024.
- 15 décembre 2023 : vote par le CA du projet de BI 2024 et du cadrage des enveloppes formation et recherche (en vue de leur répartition par la CFVU et la CR).
- 17 janvier 2024 : proposition de répartition des enveloppes formation et recherche par la commission des ressources.
- 26 janvier 2024 : vote par la CFVU de la répartition de l'enveloppe formation.
- 02 février 2024 : vote par la CR de la répartition de l'enveloppe recherche.